



D.2017.12.13.1.5

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 13 Décembre 2017

1 - PROJETS MOBILITES - TOULOUSE AEROSPACE EXPRESS**1.5 - Marché n° M3 2017 0008 M Assistance en négociations foncières- approbation du marché à conclure avec SYSTRA FONCIER-SETIS-IPFEC - Autorisation de signer le marché**

L'an deux mille dix-sept, le treize décembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (M. Grass)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe			X
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X	X (M. Aujoulat à partir de 11h06)	
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		

Exposé de Monsieur le Président :

- Par délibération D.2017.07.05.1.1 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical approuvait le programme de la 3^{ème} Ligne de métro.
- Le mandat de maîtrise d'ouvrage de l'opération était confié à la SMAT par délibération D.2017.07.05.1.2 du 5 juillet 2017.

Le présent marché concerne l'assistance pour les négociations foncières en amont de l'enquête unique et de son volet parcellaire d'une part et sur l'accomplissement de l'ensemble des démarches et formalités permettant l'appropriation temporaire ou définitive des biens immobiliers nécessaires à la réalisation du projet de la 3ème ligne du métro.

La durée prévisionnelle du marché est de 96 mois.

Il s'agit d'un marché à bons de commande dont les montants minimum et maximum sont respectivement estimés à 1,8 millions € HT et 7 millions € HT.

Le présent appel d'offres ouvert est lancé après avis d'appel public à la concurrence. Il est soumis aux dispositions des articles 67, 68, 78 et 80 du décret n°2016-360 en application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 26 septembre 2017 aux publications du BOAMP, du JOUE et publié sur le site de Tisseo.fr.

La date limite de remise des offres a été fixée au 26 octobre 2017.

Trois candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence :

- GEOFIT EXPERT-BOUYSSOU et ASSOCIES
- SYSTRA FONCIER-SETIS-IPFEC
- SEGAT- SCET-DS AVOCATS-CEI

La Commission d'Appel d'offres du SMTC a, dans sa séance du 21 novembre 2017, retenu les candidatures suivantes :

- GEOFIT EXPERT-BOUYSSOU et ASSOCIES
- SYSTRA FONCIER-SETIS-IPFEC
- SEGAT- SCET-DS AVOCATS-CEI

La Commission d'Appel d'offres du SMTC a, dans sa séance du 4 décembre 2017, attribué le marché au groupement SYSTRA FONCIER-SETIS-IPFEC pour un montant maximum de 7 millions € HT, le détail estimatif remis s'élevant à 1.289.890,00 € HT.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché n° **M3 2017 0008 M** avec le groupement SYSTRA FONCIER-SETIS-IPFEC.

.....

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20171215-20171213-1-5D- DE Date de télétransmission : 15/12/2017 Date de réception préfecture : 15/12/2017
--

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 2 : AUTORISE la SMAT à signer avec le groupement **SYSTRA FONCIER-SETIS-IPFEC**, le marché n°M3 2017 0008 M concernant l'assistance pour les négociations foncières nécessaires à la réalisation du projet de la 3ème ligne du métro, pour un montant maximum de 7 millions € HT.

ARTICLE 3: DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES